



Païement des salaires par l'AGS

Par **tomtom2**, le **10/08/2013** à **22:07**

Bonjour,

Je travaille depuis avril 2013 dans une entreprise dont la liquidation judiciaire va être prononcée en septembre. Depuis mon Embauche, mes heures supplémentaires ne me sont pas payées car mon employeur me dit qu'elles le seront par l'AGS à l'occasion de la liquidation. Est-ce vraiment le cas? Cela me paraît un peu "facile" de faire faire des heures à ses employés en disant qu'elles seront payées par le liquidateur à la fin! (c'est ce que m'a dit mon employeur texto!).

Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **11/08/2013** à **12:22**

Bonjour,

De toute façon, vous pourriez refuser d'accomplir des heures supplémentaires qui ne vous sont pas payées et je vous conseillerais de plutôt choisir cette attitude car c'est quand même trop facile d'organiser du travail dissimulé pour ensuite obliger le salarié à devoir exercer un recours devant le Conseil de Prud'Hommes en assignant l'AGS pour faire reconnaître leur exécution...